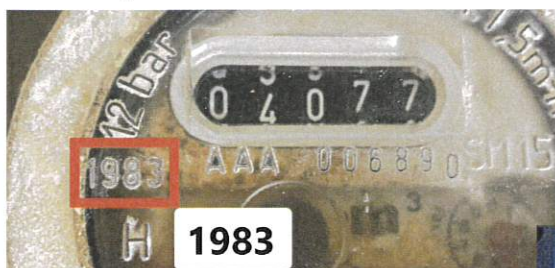




## Renouvellement des compteurs eau

Conformément aux obligations réglementaires de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, en 2021, le Syndicat des Eaux de Giromagny poursuit sa campagne de renouvellement des compteurs de plus de 15 ans. En conséquence, tous les compteurs, antérieurs à 2006 doivent être changés.

Pour savoir si vous êtes concernés, il convient de regarder votre compteur sur lequel apparaît l'année de votre compteur : les premiers chiffres, gravés sur le compteur, indiquent l'année d'installation :



La date de votre compteur identifiée, s'il est antérieur à 2006, il importe que vous appeliez le Syndicat Des Eaux au 03.84.29.50.19 afin de prendre un rendez-vous.

Le jour du rendez-vous que vous aurez fixé avec le secrétariat, un technicien viendra à votre domicile effectuer le changement de votre compteur.

**Ce remplacement de votre compteur est totalement pris en charge  
par le Syndicat Des Eaux.**

Information important = Ces nouveaux appareils ne sont pas équipés d'appareil de télé-relève (relevé de compteur à distance) ! Comme actuellement, votre compteur sera relevé chaque année par un agent du Syndicat Des Eaux. Si vous avez des questions, vous pouvez aussi interroger le secrétariat du Syndicat Des Eaux.

Le jour du Rendez-vous à votre domicile, il conviendra que le compteur soit libre d'accès